

RENCONTRE AMICALE AVIRON BAYONNAIS / SECTION PALOISE

SAMEDI 5 AOÛT 2023
STADE ANTOINE BÉGUÈRE

La Ville de Lourdes reçoit ce samedi un match de Top 14 au stade Antoine Béguère. Compte tenu de l'affluence attendue, des mesures doivent être prises pour assurer la sécurité de tous. Les conditions de circulation et de stationnement vont donc être modifiées comme suit :

STATIONNEMENT

Le samedi 5 août 2023, de 17 h jusqu'à 23 h, le stationnement en épi est autorisé, à titre exceptionnel, sur la voie de droite de la bretelle de Vizens (D 937) dans le sens avenue Jean Prat - passage à niveau 182.

CIRCULATION

Le samedi 5 août 2023, de 17 h jusqu'à 23 h 30, un sens unique de circulation est instauré sur les voies suivantes :

- **bretelle de Vizens (D 937)** dans le sens, cimetière Bon Pasteur - passage à niveau 182,
- **avenue Antoine Béguère** dans le sens passage à niveau 181 - avenue Jean Prat,
- **chemin de Lannedarré** dans le sens avenue Jean Prat - rue de l'Ukraine.

RENCONTRE AMICALE DE
RUGBY

LOURDES REÇOIT

AVIRON BAYONNAIS SECTION PALOISE

Match de préparation au
TOP 14
Samedi 5 août - 20h

LOURDES
STADE ANTOINE BÉGUÈRE

FC LOURDES
VILLE DE LOURDES

QR CODE
<https://www.belloaso.com/>

LOURDES
Cœur des Pyrénées
VILLE DE LOURDES



DÉVIATIONS

Le samedi 5 août 2023, de 17 h jusqu'à 23 h 30, les véhicules sont déviés ainsi qu'il suit :

- venant de la route de Pau et de Peyrouse vers l'avenue Jean Prat, par le PN 182, la route et la rue de Pau et le rond point Michel Crauste,
- venant de l'avenue Jean Prat vers l'avenue Antoine Béguère par le chemin de Lannedarré et la rue de l'Ukraine,
- venant de la rue du stade et du parking avenue Antoine Béguère et en direction du centre-ville, par la bretelle de Vizens, la route et la rue de Pau,
- venant du boulevard du Commandant Célestin Romain vers la rue de Bretagne, par l'avenue Antoine Béguère et le chemin Lannedarré,
- venant du chemin de Saint Pauly vers l'avenue Jean Prat par le chemin Lannedarré et la rue de l'Ukraine,
- venant du chemin Bernadette, de l'impasse de Lannedarré, de la rue de Las Néous, de la rue des Époux Chaye, de la rue des Frères Nicolau, du chemin des Coustères, du chemin de l'Arriouet, de la rue Lapeyre, du chemin de Labastide et de la rue de Bretagne vers l'avenue Jean Prat par le chemin de Lannedarré et la rue de l'Ukraine,
- venant de la rue de Bretagne vers le Palais des sports François Abadie, par le chemin de Lannedarré, la rue de l'Ukraine et l'avenue Antoine Béguère.

En vous remerciant pour votre compréhension et restant à votre écoute,

La Ville de Lourdes

**Retrouvez l'arrêté municipal
dans son intégralité sur www.lourdes.fr**

